

# HONORAIRES DE L'AGENCE

## Transaction TTC à la charge de l'acquéreur

Prix de vente	Habitation
Jusqu'à 50 000 €	10% Forfait de 4000€ minimum
De 50 001 à 100 000€	8,5 %
De 100 001 à 150 000€	7,5 %
De 150 001 à 200 000€	6,25 %
De 200 001 à 280 000€	5,5 %
De 280 001 à 400 000€	5 %
De 400 001 à 550 000€	4,95 %
Au delà de 550 001 €	4,5 %

Pour tous mandats simples, remise de 1500€

<b>Vente de Terrains</b> 10% TTC à la charge de l'acquéreur - Minimum de 7000 €
<b>Fonds de commerce</b> Cessions de baux ou de parts sociales : 10% du prix de vente TTC / Location commerciale 15% TTC du loyer annuel TTC / Honoraires fonds de commerce à la charge du preneur
<b>Vente d'un garage/parking</b> 10 % TTC à la charge de l'acquéreur
<b>Immeuble à usage professionnel et commercial</b> 10 % TTC à la charge de l'acquéreur
<b>Vente de biens neufs</b> 1% TTC à la charge de l'acquéreur

## Location et Gestion Locative TTC

Gestion	TTC
- Honoraires de gestion courante calculés sur les encaissements	7,20 %
- Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées	3,00 %
<b>Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)</b>	
- Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m² de la surface habitable du logement loué	10,00 €/M²
- Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m² de la surface habitable du logement loué	3,00 €/M²
- Honoraires d'entremise - négociation - location : Montant à la charge exclusive du bailleur	60,00 €
<b>Honoraires de location parking ou garage</b>	
- Honoraires de location, forfait partagé 50% locataire / 50 % bailleur	120,00 €
<b>Honoraires de location local professionnel ou commercial (à la charge du locataire)</b>	
- Honoraires de location calculés sur le loyer annuel	25,00 %
- Ouverture de dossier/entrée locataire	Vacations et débours
<b>Actes techniques</b>	
- Honoraires sur Travaux/Intervention calculés sur le montant des travaux TTC (Propriétaire)	
GRATUIT jusqu'à 400 € HT	0,00 €
de 400 à 1000 € HT	50,00 €
supérieur à 1000 € HT	5,00 %
<b>Prestations de bureau et administratives</b>	
- Prolongation et annulation congé (Locataire)	36,00 €
- Déclaration Revenus Fonciers (Propriétaire)	50,00 €
- Vacations (taux horaire) : suivi sinistre, représentation aux AG, aux expertises, aux commissions de conciliation, gestion du personnel de l'immeuble, constitution de dossiers, clôture de compte, ... (Propriétaire)	75,00 €
- Frais de mise en demeure pour les sommes impayées du locataire (Propriétaire)	12,00 €
- Frais d'envoi recommandé	12,00 €
- Frais de transmission du dossier contentieux à l'huissier et/ou à l'avocat (Propriétaire)	150,00 €
<b>Prestations de service à la carte</b>	
- Duplicata de quittance	3,00 €
- Duplicata contrat de location	10,00 €
- Duplicata autres documents (Etat des lieux, diagnostics, répartition de charges, attestations.) par document	10,00 €

Les prestations annexes sont susceptibles d'être revalorisées

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**

**ORPI Urban Immo – 1 Ter Boulevard De Launay 44100 NANTES**

EURL QUALYS au capital de 10 000€/ RCS n°828 061 077 de Nantes / Carte professionnelle T n°4401 2017 000 018 305 délivrée par la CCI de Nantes-St Nazaire 16 Quai Ernest Renaud, 44100 Nantes garantie par GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS sous le n°120234P pour un montant de 120 000€ représentée par Noémie Talbot, Gérante.

**Honoraires au 01/04/2022**

La délivrance d'une note est obligatoire.